



Lorraine - Champagne / Ardenne

Association
Régionale
pour l'**E**tude
de l'**H**istoire
de la **S**écurité **S**ociale

Siège : 1 r du Vivarais 54500 Vandoeuvre
Secrétariat : 11 rue d'Auxonne 54000 - Nancy
0673564508 cnahes.grandest@gmail.com



CNAHES Grand Est

11 rue d'Auxonne

54000 NANCY

06 73 56 45 08

cnahes.grandest@gmail.com

<http://cnahes.org/>

*Histoire du travail social
et de l'action sociale*

GROUPE DE PRÉPARATION DE LA 2^{ÈME} JOURNÉE DU COLLOQUE
« Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? »
du 7/11/2023 à Nancy au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Retour synthétique sur les idées échangées le 04/05/23
2^{ème} réunion du Comité de Pilotage

Rédacteur : Jacques Bergeret

Présents :

- Annick Biwert, coordination associations de solidarité de Nancy Métropole.
- Geneviève Pupil : Banque Alimentaire 54.
- Renée Clause : Banque Alimentaire 54.
- M. Dollet : Banque Alimentaire 54.
- Alain Benamou : président de l'AREHSS
- Maurice Chaudron : responsable d'équipe bénévole Petits frères des pauvres.
- Estelle Grandpoirier : IRTS de Lorraine et Réseau FOREAS.
- Denis Poisson, vice-président de l'association citoyenneté active Lorraine.
- Jacques Bergeret : CNAHES et AREHSS.
- Andrée Frédéric : CNAHES et AREHSS
- Matthias Gérard : Volontaire Service Civique CNAHES
- Lou Hingray : Volontaire Service Civique CNAHES
- Rollande Laureau Laplace : ATD Quart Monde, qui n'avait pas reçu le lien (erreur de mailing) et qui n'a pu se brancher qu'en cours de réunion après l'avoir reçu.

Excusés :

- Francine Amadiou, Vice Présidente de l'AREHSS.
- Rollande Laureau Laplace et Pierrette Ruth (qui ont essayé sans succès de se brancher) : ATD Quart Monde.

* * *

Tour de table :

Annick Biwers, je suis copilote de la coordination des associations de solidarité du Grand Nancy.

Alain Benhamou, je suis président de l'AREHSS, accessoirement président aussi d'une association de défense des consommateurs en Champagne-Ardenne. Et je tiens aussi à excuser Francine Amadiou, qui est la vice-présidente de l'ARS, qui ne pourra pas nous rejoindre aujourd'hui.

Maurice Chaudron : je suis retraité ; je participais avec un cabinet à des études d'organisation en entreprise, à propos notamment de moyens informatiques ; cela a duré jusqu'à la retraite. Je représente l'association des Petits frères des pauvres.

Jean-Marie Villela : je suis retraité, historien et membre de l'AREHSS et du CNAHES.

Matthias Gerard : je ne suis pas encore retraité ! Je suis en Service Civique au CNAHES.

Lou Hingray : je suis en service civique au CNAHES avec Matthias.

Geneviève Pupil et René Clos : nous sommes toutes deux de la Banque Alimentaire et faisons partie aussi de la Coordination des associations du Grand Nancy.

Denis Poisson, vice-président de l'association citoyenneté active Lorraine.

Estelle Grandpoirier : je représente l'IRTS de Lorraine, notamment le réseau FOREAS, formation recherche en action sociale.

Andrée Frédéric : membre du CNAHES et de l'AREHSS

Jacques Bergeret : je suis le secrétaire de l'AREHSS et le Délégué régional CNAHES de la région Grand Est. On est plusieurs à être dans les deux associations, tout simplement parce que ces deux petites associations d'histoire s'épaulent mutuellement pour essayer d'être utiles au regard de leurs objectifs visant à s'appuyer sur l'histoire, à creuser et développer les questions d'histoire et notamment dans tout ce qui concerne le social, de manière à irriguer et produire des points d'appui pour des réflexions de fonds concernant les débats d'actualité et pour participer à l'intelligence collective en responsabilité de continuer l'histoire. Et là, on est dans l'exercice concernant la mise en œuvre de l'initiative du colloque sur les pauvretés.

Introduction en forme de rappel.

Le Comité de pilotage, composé de représentants d'organismes publics et associatifs se constitue progressivement et fonctionne avec tantôt les uns, tantôt les autres, puisque tout le monde ne peut pas toujours être présent. Il a pour tâche la préparation collective des contenus de la seconde journée du colloque « Les Pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? » programmée le 7 novembre 2023 au Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle. La direction scientifique est assurée par l'historien Étienne Thévenin, du président du Conseil Scientifique de l'AREHSS. La gestion administrative et logistique proprement dite du colloque est assurée par le CNAHES.

La première journée du colloque s'est tenue le 12 janvier 2022, de manière très classique et assumée comme étant de nature universitaire elle a comporté des interventions très diversifiées après une ouverture plus politique qui ne sera pas à renouveler pour la seconde journée. En effet, le colloque est soutenu :

- par l'État, Mme. Josiane Chevalier préfète de la région Grand Est étant représentée par Mme. Anouchka Chabeau, Commissaire à la lutte contre la pauvreté ;
- la région Grand Est présidée à l'époque par M. Jean Rottner ;
- le département de Meurthe-Moselle représenté par sa présidente Mme. Chaynesse Khirouni ;
- la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, le maire et président de la métropole Mathieu Klein étant représenté par Muriel COLOMBO – Vice-Présidente aux solidarités ;
- l'Université de Lorraine, son Président M. Pierre Mutzenhardt étant représenté par Laurence Canteri, Vice-Présidente du Conseil de la vie universitaire de l'Université de Lorraine.

La deuxième journée est prévue de manière très différente, notre souhait étant de valoriser la parole des experts des pauvretés que sont ceux qui les vivent sous forme de témoignages collectifs, en nous appuyant sur la zone géographique du département de Meurthe-et-Moselle et essentiellement sur l'aire de la Métropole du Grand Nancy. Il s'agit de faire en sorte que des personnes en situation difficile puissent venir témoigner directement ; si c'est trop loin, cela pose des tas de problèmes, y compris logistiques et financiers.

L'idée est que chaque organisme puisse proposer à ces personnes qui vivent des formes diverses de pauvreté, qui ne sont pas que d'argent, de préparer un témoignage collectif à partir du choix qu'ils feront avec leurs accompagnateurs de tel ou tel aspect parmi la diversité des pauvretés. Mais pour prendre la parole, individuellement et collectivement, ce n'est pas facile, il faut de l'accompagnement.

Les associations font un très gros travail, bien sûr, pour répondre à des tas de besoins souvent basiques, souvent en relayant en se faisant les intermédiaires et les porte-paroles des personnes démunies auprès des pouvoirs publics. Elles ne mettent pas toujours l'accent, comme le fait ATD Quart Monde, sur l'importance de développer la capacité pour ces personnes de prendre la parole elles-mêmes dans l'espace public au regard des situations qu'elles vivent et des propositions de solutions aux problèmes rencontrés dont elles peuvent être porteuses, aidée en cela par les accompagnateurs.

Dans le travail social, dès les formations, on insiste sur l'importance de se faire le porte-parole des gens qui sont en difficulté, mais cela ne doit pas gommer les efforts des organismes publics et privés pour développer le pouvoir de ces personnes de parler et d'agir par eux-mêmes. C'est cela qu'il faut renforcer pour donner à ceux qui n'ont pas les moyens d'une expression, et chaque fois que possible, les accompagner les aider à s'affermir dans leur capacité individuelle et collective à prendre la parole. L'occasion nous est donnée à propos des diverses formes de pauvreté : voilà, donc cela qu'on se propose de faire. La seconde journée du colloque valorisera les contributions préparées au sein de chaque organisation prioritairement la parole des personnes en difficulté, mais aussi le travail d'accompagnement des bénévoles et des salariés.

La nécessité de l'accord des gouvernants sur la proposition de s'engager dans la démarche collective.

Le compte-rendu de la dernière séance donne déjà une idée de ce sur quoi les uns et les autres tentent de s'engager. Pour le moment, la réflexion est plutôt bien engagée avec les associations de solidarité et c'est plus lent à se mettre en marche au niveau des collectivités territoriales, en particulier avec la ville de Nancy et le département sur lesquels nous comptons. En matière d'action sociale, nous attachons de l'importance au fait de ne jamais opposer le public et le privé, c'est-à-dire le travail qui est fait par les bénévoles et les salariés du monde associatif et le travail qui est fait par les agents des collectivités locales, sous la gouvernance démocratique des élus des collectivités territoriales. Mais pour que les choses puissent s'engager tant pour les associations que les collectivités, il faut chaque fois qu'il y ait un coup de pouce politique parce qu'il est normal que les services ne s'autorisent pas par eux-mêmes à participer à un tel colloque. Cela nécessite le positionnement et l'incitation des gouvernants. Rien ne peut se faire si les gouvernants ne sont pas d'accord pour faire quelque chose. Donc, la question première, c'est est-ce que les gouvernants sont d'accord sur la proposition qui est faite ? Il nous faut convaincre.

Nous avons convenu d'une réunion mensuelle du Comité de Pilotage en visioconférence avec l'objectif de pouvoir disposer avant l'été de suffisamment de matière pour pouvoir commencer à communiquer et de profiler ce que pourra être le programme de la journée du 7 novembre.

Les questions d'organisation

Les échanges des précédentes séances font ressortir qu'il y a déjà pas mal de pistes de travail qui se dégagent, notamment, pour mémoire :

- **Les pauvretés créées par la numérisation galopante de la société** – L'illectronisme.
- les pauvretés liées aux **questions linguistiques**.
- **l'accès aux droits** comme un moyen de lutte contre la pauvreté.
- **les pauvretés culturelles**.

- **la pauvreté administrative** (complexité / pauvreté liée à l'absence de ces tierces personnes pour aider).
- **la pauvreté de reconnaissance du bénévolat et de son utilité sociale** ; l'importance que peut avoir le bénévolat pour des personnes en situation de pauvreté et dans la création de liens sociaux et le fait de se sentir utile. En quoi leur proposer de devenir bénévole et pour cela de les accompagner, pour qu'ils fassent la preuve de leur utilité sociale et que cela les fasse sortir de leur isolement en entrant durablement dans la relation avec d'autres, en quoi cela leur change la vie ?
- **la pauvreté relationnelle et les stratégies positives pour sortir de l'isolement** et comment faciliter davantage les possibilités pour les personnes en situation de diverses formes de pauvreté, d'être utiles à leurs propres yeux et aux yeux des autres.
- **la pauvreté citoyenne**. Avec l'idée d'accompagner les personnes vers des formes d'engagement, sachant que la citoyenneté suppose de progresser dans le rapport à ce qui nous est commun et de s'occuper non seulement de soi-même mais aussi des autres.

avec chaque fois l'idée que quand on parle de pauvreté, il s'agit d'en sortir. Pour ce faire, il s'agit chaque fois de frayer les chemins des solutions et l'utopie a sa place pour éclairer l'avenir car d'autres chemins à inventer sont possibles !

Ainsi, indépendamment de la question de la mobilisation des uns et des autres, et en particulier des collectivités territoriales qu'on souhaite avoir dans la course, on a déjà vraiment de la matière. Et la question qui va se poser maintenant, c'est sans doute plus la question de l'organisation.

Il nous faut commencer à imaginer une scénographie, un premier scénario pour l'organisation de la seconde journée du colloque du 7 novembre, ou en tout cas de certaines de ces parties, d'identifier les participations et leurs formes.

Cela devrait nous permettre de confirmer au Conseil Départemental nos besoins de salles complémentaires à la salle des délibérations dont l'usage nous est déjà réservé. On vise la possibilité de travailler en plénière et de travailler en atelier.

La possibilité est ouverte de travailler aussi sur la base de petites vidéos de témoignages si les gens ne sont pas disponibles le jour de réunion du colloque mais souhaitent témoigner sur tel ou tel point d'une question qui les concerne en matière de pauvreté.

Diverses pistes possibles sont ouvertes. Il nous faut plutôt travailler sur toutes les hypothèses et toutes les idées annoncées, avant qu'on précise les sujets et selon la formule de l'entonnoir qu'on resserre la manière de les traiter les sujets en fonction des possibilités réelles qui seront confirmées par les organisations participantes et par rapport au déroulement souhaitable de la journée du 7 novembre.

On est dans la phase où chacun doit s'imprégner de ce que proposent les autres de manière à renforcer sa propre capacité à déterminer pour soi-même ce qui peut être fait dans sa propre organisation.

On a retenu précédemment l'importance à accorder à « la forme » pour favoriser la participation ; donc l'idée de **tables rondes et/ou d'espaces de parole thématiques** et aussi que des gens puissent se lever et intervenir depuis la salle sans avoir à le faire depuis une estrade.

Le Comité de Pilotage permet de s'informer mutuellement de ce que l'on prépare et ainsi d'avoir une visibilité transversale de ce que préparent les autres organisations et pourquoi pas d'échanger sur les manières de faire et parce qui peut contribuer à ce que les choses prennent corps.

On a prévu de principe **deux conférences magistrales** :

- l'une mettant en discussion **la Sécurité Sociale comme puissant levier de lutte contre les pauvretés qu'il s'agit de conforter et non d'affaiblir** en faveur de régimes assuranciers, avec peut-être comme conférencier Henri Molon qui est l'ancien directeur de la Caisse de sécurité sociale de Meurthe-et-Moselle ;
- une autre destinée à border le processus de cette deuxième journée fortement axée sur la proximité, en abordant **les sujets de société économiques et politiques surplombants dont le traitement conditionne l'environnement des situations de pauvreté tant mondiale que de proximité**. Malgré toutes les bonnes volontés et les efforts de chacun, l'essentiel des éléments constitutifs de la lutte contre les pauvretés ne dépend pas de décisions individuelles et collectives locales, mais relèvent des réalités économiques et politiques constituées en clefs de voûte des sociétés au niveau géopolitique mondial. Il s'agit d'interroger les grandes décisions qui en cascades produisent des effets de pauvreté et de faire entendre des citoyens au rang desquels les personnes en situation de pauvreté ont toute leur place, pour modifier le sens de ces décisions. L'intervenant n'est pas encore choisi.

Les échanges, les idées et thèmes abordés

Pauvreté culturelle de citoyenneté

Jacques Bergeret : ce thème, déjà abordé lors de la séance précédente, notamment par Mohammed Benchaabane avec le Café Social de Nancy et son association de Lunéville, pourrait donner lieu à une table ronde. Cela pourrait impliquer l'association Citoyenneté Active Lorraine – que le Cnahes connaît bien pour en faire partie - qui intervient sur les questions culturelles de valeurs de la République ; cela à la demande et en appui des professionnels et des bénévoles d'associations urbaines ou rurales et d'organismes publics d'enseignements, de collectivités aussi au sujet des conseils municipaux de jeunes, ou encore auprès de l'Administration Pénitentiaire (prison d'adultes et quartier des mineurs de Metz). Cela pourrait donner lieu à un retour d'expérience donnant la possibilité de dialoguer dans une table ronde sur le sujet.

Il pourrait y avoir là une table ronde qui aurait son sens quand il s'agit d'aborder les questions culturelles au regard de la conception même de l'insertion sociale en tant que citoyen dans une république démocratique.

Geneviève Pupil : pour pouvoir avancer, c'est vrai que ce qui a été dit tout à l'heure pour aller vers le côté pratique de l'organisation de la réunion de la journée de novembre, est quand même quelque chose d'important. Au titre de la Banque Alimentaire deux points pourraient être travaillés :

- la possibilité de pouvoir travailler notamment sur **la pauvreté administrative, donc la généralisation de l'outil numérique et ses conséquences sur la pauvreté, la façon dont les gens le reçoivent**.
- on avait parlé également de **la pauvreté et la maîtrise, notamment pour les personnes étrangères, des difficultés de maîtrise de la langue française**. Monsieur Dollet est là, donc il peut vous en dire un petit mot.

M. Dollet : je pense qu'on pourrait très bien imaginer une intervention de notre part, donc mon épouse et moi, puisqu'en fait, on intervient tous les deux dans ce domaine-là, pour effectivement voir quelles sont **les attentes des gens que nous prenons en charge et l'attente de la structure, parce que je crois, c'est important qu'il y ait dans la notion de partage, à la fois la notion d'intérêt de la structure et des usagers eux-mêmes**. Je pense que c'est important.

On pourrait intervenir là-dessus parce que je crois que c'est nécessaire de se poser la question de **savoir pourquoi et à quel besoin on répond, à la fois pour la structure et pour les usagers**. Il n'y a pas de problème spécifique, à mon avis, de cette population d'usagers, c'est la connaissance du français, la pratique du français, mais je pense qu'on voit bien, en fonction de l'âge, de leur projet de vie, ce qu'il peut y avoir des attentes différentes suivant la population à laquelle on s'adresse.

** Le croisement des intérêts...*

JB : la dernière fois, on avait tous convenu que c'était un super thème que celui du **numérique**, le premier que vous avez nommé. Une **jonction peut se faire avec l'association des petits frères des pauvres**, qui s'engage aussi pour travailler sur cette question.

Et sur le second volet, Mohamed Benchabane était également très partant sur cette réflexion sur **les questions linguistiques**. Il n'y a pas que la question du français en tant que tel, mais également le rapport à la culture occidentale d'un pays démocratique attaché aux valeurs de la République. Lorsqu'on vient d'ailleurs, on n'est pas pauvre culturellement, parce qu'on vient avec la richesse de son pays d'origine, mais on se heurte à des conceptions tellement différentes que les adaptations sont difficiles et que de ne pas les faire parce qu'on resterait simplement dans l'entre-soi pose un problème. Les logiques d'insertion supposent sortir des formes de solitude individuelles qui existent aussi pour des groupes qui cultivent l'entre soi sécurisant mais qui ne permet pas d'acquérir la richesse d'échanges sociaux plus ouverts dont chacun pourrait bénéficier en étant davantage connecté avec les autres qu'on ne connaît pas. Les pauvretés relationnelles et culturelles nécessitent pour en sortir d'oser sortir du cadre sécurisant et donc de prendre le risque d'être conquérant. C'est cela qu'il faudrait essayer de développer dans une table ronde.

Formes de pauvretés liées aux flux migratoires / Les mineurs non accompagnés (MNA)

Denis Poisson : pour reprendre ton propos introductif de tout à l'heure, on a échangé énormément avec Gérard Toussaint, président de Citoyenneté Active, hier. On voyait assez difficilement la manière de mobiliser des gens au-delà de la réflexion autour de la citoyenneté. Néanmoins, et tu l'as souligné, Mohammed Benchaabane est un membre historique de Citoyenneté Active Lorraine fortement impliqué avec les cafés sociaux ce qui est extrêmement intéressant. Il y a le projet de faire intervenir Henri Mollon qui est aussi un membre historique de Citoyenneté Active, c'est également extrêmement intéressant.

Au-delà de la question des pauvretés, ce qui est souligné ici du côté de la langue, du côté des valeurs de la République est en relation avec ce que nous travaillons en matière de migrants, des mineurs non accompagnés, en essayant de travailler à la préparation à la citoyenneté, justement autour des questions que tu poses, qui sont, en fonction de leurs pays d'origine, de références culturelles extrêmement différentes de celles dans lesquelles ils vont se retrouver et se trouvent déjà confrontés sur le territoire français. On a travaillé avec le Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle, notamment avec les jeunes de Pixérécourt l'an dernier. Nous avons à nouveau projet de travailler avec eux autour justement de ces réflexions sur la citoyenneté et du sens que peuvent avoir les valeurs de la République pour ces jeunes arrivées d'Afrique, d'Afghanistan, je ne sais d'où. Ce pourrait être intéressant de mobiliser un ou deux jeunes qui seraient intéressés à venir partager la réflexion avec nous. Même si en même temps, la grande difficulté, on le sait, mais ça n'est pas le sujet d'aujourd'hui, c'est toujours la grande incertitude lorsque ces mineurs non accompagnés accèdent à la majorité et/ou la reconnaissance conduisant à la possibilité d'intégrer durablement le territoire français et de pouvoir s'engager dans une citoyenneté pleine et entière qui est souvent réinterrogée à ce moment-là. Voilà, cela peut-être une possibilité ; on va en reparler en réunion de bureau dans une quinzaine de jours. Il pourrait

y avoir un travail commun avec Mohammed Benchaabane pour la cette table ronde dont tu parlais tout à l'heure.

Jacques Bergeret : la question des mineurs non accompagnés a pris une ampleur considérable partout, dans tous les territoires de la République. Cela ne pose pas que des questions de coût des prises en charges par les départements comme vient de le souligner Denis Poisson. Dans le cadre du colloque, ce serait bien si le Conseil Départemental en charge des mineurs non accompagnés acceptait une forme de participation sur ce sujet. Maintenant, est-ce que des mineurs non accompagnés peuvent prendre la parole au cours d'un colloque au Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle. Je ne le sais pas, mais ce serait diablement intéressant.

Denis Poisson : ils l'ont déjà fait lors de la journée qu'on avait organisée le 24 septembre autour de la question de la santé des migrants. Les mineurs non accompagnés sont intervenus pour poser un certain nombre de questions et notamment mettre en avant leurs angoisses quant à leur avenir à la majorité et au positionnement préfectoral, puisqu'à la majorité ou après une période de contrat jeune majeur avec le département, la responsabilité de leur reconnaissance et de leur acceptation sur le territoire relève de la compétence stricte de la préfecture.

Jacques Bergeret : c'est une bonne nouvelle. Je trouve que ce serait intéressant, évidemment, de pouvoir donner la possibilité à des MNA de participer à une table ronde sur ces questions qui les touchent directement. Il faudrait en faire la proposition.

Nous avons demandé à la présidente du CD.54 d'être reçus en délégation AREHSS-CNAHES. Aucune date n'est encore arrêtée. Je vais faire en sorte que la Coordination des associations de solidarité de Nancy-Métropole soit associée pour cette rencontre comme c'est déjà le cas pour le rendez-vous de Nancy-Métropole du 2 juin prochain. Nous devrions rencontrer, non pas la présidente, mais par délégation une élue qui pourrait-être Mme. Rosemary Lupo, vice-présidente déléguée à l'action sociale, à la PMI et à la santé, ou Silvana Silvani, vice-présidente déléguée à l'insertion. Donc les choses commencent à bouger aussi au niveau du département. Je ne sais pas si j'ai eu l'occasion de vous le dire, mais le DGA solidarité m'a laissé entendre une **possible participation du Comité des usagers du RSA**, ce qui implique la direction de l'insertion. Il appartiendrait alors à ce Comité de déterminer ce qu'ils souhaitent aborder au sujet des pauvretés.

Avec M. Dollet et la Banque alimentaire, on a une approche autour des questions linguistiques et par derrière, des questions culturelles et de l'entrechoc des cultures, mais aussi la nécessité pour des gens qui veulent vivre durablement sur le territoire national de la France et qui veulent s'y insérer, de s'approprier ces éléments-là, ce qui est un travail difficile pour eux puisqu'il s'agit aussi d'adapter certains aspects un peu rugueux de leur culture d'origine au regard des nécessités exigées par la République. C'est la difficulté, en particulier quand on touche aux questions religieuses qui participent à ce qui était normé auparavant et qui doit être revu en fonction des normes de la société française. Cela nécessite un travail et un effort adaptatifs qui sont extrêmement difficiles et qui mérites qu'on en discute. C'est là-dessus que travaille effectivement beaucoup Citoyenneté Active Lorraine.

L'allocation de solidarité RSA en débat : est-elle destinée à n'être accordée qu'en contrepartie d'une obligation impliquant notamment les associations ?

Jean-Marie Villela : je voudrais parler de la question du RSA. Je ne suis pas le plus compétent en la matière, bien loin de là, mais avec les réflexions qui sont en cours sur l'évolution des questions du travail, on voit poindre le retour d'une vieille idée, d'un travail « obligatoire » pour les gens qui toucheraient le RSA. Cela renvoie à l'idée que les pauvres se complaisent dans leur pauvreté et qu'il faudrait les forcer à travailler. Ce qui nous renvoie également aux ateliers nationaux de la fin du 19e ou du 19e siècle. Donc, ça m'inquiète un peu.

Et, au-delà de cette inquiétude, je pense que ce sujet pourrait être un élément de débat qu'on pourrait mettre en lumière, selon l'évolution de la législation en la matière. Cela en lien avec la question qui a été abordée dans la réunion précédente du 4 avril, concernant la question du bénévolat. On pourrait lier les deux dans une perspective de proposer des « innovations » puisque c'est aussi un peu l'enjeu de la deuxième journée du colloque de faire des propositions et d'aller vers l'innovation. On pourrait faire le lien avec la question de ce travail obligatoire dont on ne sait encore pas du tout ce qu'il pourrait contenir. A ce sujet, tout et son contraire est dit. Donc on pourrait lier cette question du travail obligatoire du RSA avec la question du bénévolat qui avait été évoquée comme constituant une possibilité pour des personnes en situation de pauvreté titulaire du RSA de se réinvestir dans une activité qu'il faut accompagner. Mais du coup, on sort de cette logique d'espèce de salarié obligatoire qu'on sent poindre à l'horizon.

Geneviève Pupil : je suis tout à fait d'accord sur l'importance du bénévolat et le lien social qui peut en découler, notamment pour les personnes en situation de pauvreté.

Jacques Bergeret : c'était une intuition qu'on avait. Il faut voir si on est en capacité collectivement de la renforcer. L'idée était que le bénévolat doit progresser dans sa prise en compte en termes de valorisation de l'engagement des gens pour faire des choses qui sont très utiles pour la société. On voit bien que certains partis politiques et d'élus ont un regard assez méprisant sur les gens qui sont dans la nécessité d'avoir recours au RSA ; ils estiment que l'allocation de solidarité soit accordée à condition qu'il y ait une compensation sur le mode d'un travail obligatoire qui quelque part s'apparente au travail d'intérêt général, le TIG étant une sanction pénale consistant à effectuer un travail non rémunéré pour une association ou un service public. Autrement dit, le RSA mériterait un peu comme une peine. De mon point de vue, il y a quelque chose qui ne va pas, car on s'écarte, au risque de la quitter, de la solidarité nationale qui en est jusqu'alors le fondement. Avoir des propositions qui permettraient de dire « mais on peut s'y prendre tout à fait autrement » pose aussi une question au niveau des associations en termes d'accueil, parce que si quelqu'un est obligé de venir et qu'il vit cela comme une peine, il vient reculons ! Surtout, cela n'a rien à voir avec le mouvement altruiste, volontaire des bénévoles dans les associations. Il faut faire très attention à la tentation de telles évolutions comme celle qui se profile, parce que rendre obligatoire des travaux pour les gens qui sont au RSA, outre l'affaiblissement pour ne pas dire l'abandon de la notion de solidarité, nécessite de bien déterminer qui encadre ces travaux. Pas simple si on s'accorde sur l'idée que les associations n'ont pas vocation à suppléer la Pénitencière. Mais d'autres chemins sont possibles !

Jean-Marie Villela : on peut imaginer de plutôt jouer sur la nécessité de l'accompagnement des associations qui prennent les bénévoles qui sont au RSA. S'agissant des associations de solidarité, on a des pauvres qui aident les pauvres. Je fais simple, mais c'est un peu ça. Donc, la question, ce n'est pas l'accompagnement de la personne en situation de RSA, mais c'est **la question de l'accompagnement de l'association, avec les moyens qui vont bien pour que le passage de tels bénévoles dans l'association soit un passage gagnant-gagnant pour l'association, pour le bénévole et évidemment derrière, quand il y a une sortie vers le haut, vers l'emploi, pour la personne concernée.** Moi, je n'aime pas trop quand on dit on va accompagner les pauvres, parce que tout de suite, ça renvoie à des choses qu'on évoquait dans les années ou les siècles précédents. Mais je préfère qu'on dise qu'on accompagne les associations pour que celles-ci aient les moyens de faire, comme tu le disais tout à l'heure, l'encadrement nécessaire auprès de ces personnes qui interviendraient bénévolement dans les associations et qui, en même temps, pourraient en sortir par le haut.

Jacques Bergeret : bien sûr ! Mais on peut s'attendre à entendre de la part de certains élus à des réflexions du genre : « - mais on aide déjà les associations, regardez, on n'arrête pas de leur donner des subventions ! De quoi elles se plaignent ! ». C'est vrai qu'on les aide déjà plutôt bien, on leur donnant des subventions ; mais le travail complémentaire qui serait nécessaire pour encadrer nombre de personnes au RSA volontaires pour participer à des travaux associatifs, et a fortiori s'ils y sont astreints, nécessiterait des moyens supplémentaires pour les associations.

Il ne faut pas oublier que l'État a délégué un certain nombre de missions de solidarité auprès des associations, sans quelquefois leur donner les moyens qui vont avec pour que ces actions de solidarité se fassent dans les meilleures conditions.

Ce qui serait positif, c'est de renforcer le statut des bénévoles en y attachant de nouvelles formes de reconnaissance, en particulier pour les actifs. Les retraités ont moins besoin de cela sur leur curriculum vitae ; mais cela devrait concerner les jeunes qui donnent du temps dans les associations. Nous avons deux jeunes volontaires de Service Civique avec nous, le temps de leur contrat a une valeur, pas seulement dans le CV, mais même pour la retraite. On peut s'inspirer ce cela pour le statut des bénévoles. Les indications actuelles dans les CV relèvent d'indications sur les goûts et les intérêts considérés comme des distractions. Parfois l'engagement est apprécié comme c'est le cas, par exemple à l'IRTS de Lorraine, quand on recrute de futurs travailleurs sociaux ; au-delà des critères académiques, on est toujours attentif aux engagements dans les associations socio-culturelles et de solidarité où il s'agit d'intervenir sur les questions sociales : cela donne tout de suite une coloration positive par rapport à leur recrutement.

Je pense que le statut juridique des bénévoles mérite en France d'être amélioré afin qu'il pèse véritablement à partir de formes de reconnaissance plus évidentes, y compris tout bêtement par rapport au temps passé. Cela obligerait davantage les associations pour de dire et certifier, non seulement le temps passé dans l'association, mais les acquisitions qui ont pu être faites en termes de capacité : qu'est-ce que la personne a appris auprès de nous, en fonction des travaux auxquels il a participé. Autrement dit, les associations pourraient être reconnues comme des lieux de développement de capacités et facteurs d'enrichissement pour faciliter l'insertion, vis-à-vis de gens qui sont temporairement un peu dans la pauvreté de ce qu'ils peuvent mettre en avant comme éléments les faisant valoir dans la vie sociale et professionnelle.

Geneviève Pupil : Annick va peut-être en parler, mais c'est vrai que France Bénévolat avait mis en place un *livret du bénévole* qui permet qui permet à chacun des bénévoles de pouvoir l'utiliser, y compris dans sa carrière professionnelle, si ça n'est pas un retraité. Et nous, nous l'avons testé à la banque alimentaire. Je dois dire que très honnêtement, j'ai été très déçue parce que les collaborateurs prennent le livret, ne le mettent pas à jour car pour eux, il n'a qu'un intérêt vraiment très relatif.

D'un autre côté, il ne faut quand même pas oublier que sur la région Grand-Est et sur la métropole, il y a des formations gratuites qui sont offertes aux bénévoles qui souhaitent se former sur un certain nombre de sujets. Donc, il y a quand même des choses qui existent déjà. C'est vrai que c'est certainement un axe auquel il faut penser, mais en étant sur le terrain et en ayant souhaité justement, la reconnaissance du bénévolat, de faire quelque chose de concret, on se rend compte que c'est quand même assez difficile.

Jacques Bergeret : oui, mais indiscutablement, si le livret, je reprends ce que vous venez de dire, n'est pas mis à jour, ça veut dire qu'on ne considère pas que c'est une pièce maîtresse d'utilité pour la suite, parce qu'elle est une tentative au niveau du privé de faire bouger les choses, mais que ça n'est pas abouti à un point de suffisance vis-à-vis de la valorisation par le système étatique, pour dire les choses de manière simple.

En même temps, c'est intéressant parce qu'il y a là une tentative tout de même de déterminer des critères descriptifs qui amènent, mais comme cela se fait parfois dans les entreprises à propos de stagiaires, de faire ressortir dans le bilan de stage ce que la personne a pu apprendre dans l'entreprise. Après, il faut que ce soit véritablement valorisé, il faut que ça compte, donc un peu comme pour les étudiants en alternance parce que le stage constitue un élément déterminant pour leur diplôme, au même titre que des heures de cours qui ont été données par des enseignants.

Annick Biewers : C'est l'idée du *Passeport bénévole* qu'a mis en place France Bénévolat depuis des dizaines d'années. Le problème, c'est effectivement le manque de reconnaissance. Le conseil départemental, par exemple, en a pris 500 il y a deux ans. On n'arrive pas à savoir s'ils ont été utilisés, ce qu'ils en ont fait exactement alors qu'ils étaient censés le distribuer aux jeunes, par la mission locale, etc. Ce n'est pas assez connu peut-être et ça reste sous-utilisé, c'est sûr, sous-utilisé.

Jacques Bergeret : en tout cas, il y a un enjeu là-dessus, on n'est pas encore complètement au clair, il faudrait voir comment on pousse ou non cette bille.

Les travailleurs pauvres / Les métiers de pauvres

Denis Poisson : dans mon expérience de directeur du foyer de l'enfance de Moselle, j'ai pu entendre des éducateurs qui, en début de carrière, pendant le premier ou deuxième mois de leur prise de fonction et en attendant les premières payes, étaient des gens qui dormaient dans leur voiture. C'est un exemple parmi d'autres, je pense qu'il y en a d'autres plus dramatiques. Cette pauvreté, au regard du thème du colloque « Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? » constitue peut-être une grande nouveauté depuis quelques années avec la montée en puissance des travailleurs pauvres, et qui, à mon sens, pose aussi d'autres problèmes.

Jacques Bergeret : c'est une question qui s'est renforcée indiscutablement ces derniers temps, Autour de la question du Ségur, période post-Covid, il y a eu un certain nombre de discussions qui se sont tenues vis-à-vis du personnel médical et médico-social. Dans un premier temps, d'ailleurs, les travailleurs sociaux ont plutôt été écartés, ensuite on les a repris en compte puisqu'ils étaient oubliés, mais de manière non satisfaisante. Une réflexion est engagée, notamment en région Grand Est, concernant l'attractivité des métiers du social qui devrait d'abord prendre en compte la revalorisation du niveau des salaires. Beaucoup de travailleurs « essentiels » ont de la peine à se loger en région parisienne, c'est particulièrement le cas des femmes de ménage etc. qui sont obligées de venir de loin pour travailler en centre-ville parce que c'est impossible de se loger à proximité des lieux de travail. C'est pour partie le cas des travailleurs sociaux et médico-sociaux. Donc ce sont des questions de pauvreté qui n'ont pas les mêmes caractéristiques que des situations plus traditionnelles. Il y a eu le colloque du 13 avril dernier auquel je n'ai pas pu participer, organisé par l'ArS "*De la rue au logement : dialogue sur le sans-abrisme entre les mondes de la recherche, de la gouvernance et de l'intervention sociale*" à propos des gens qui vivent dans la rue, parfois par choix, mais souvent par nécessité, parce qu'une erreur de vie les a conduits là. Cette question de la revalorisation des métiers pourrait peut-être être informée du côté de l'IRTS de Lorraine ? Jusqu'alors, je pensais particulièrement aux pauvretés étudiantes, mais c'est vrai qu'il y a un autre cran.

Pour avancer concrètement sur ces sujets, cela supposerait pour le coup qu'il puisse y avoir un groupe de paroles de travailleurs sociaux capables de développer dans une table ronde, les dégradations des métiers, les formes de pauvreté que ça génère, et des propositions pour en sortir, parce que le colloque n'a pas vocation à être le bureau des lamentations.

Ce qu'on veut, c'est pointer les problèmes, donner la parole aux gens, mais aussi faire en sorte qu'avec la parole des personnes principalement concernés, des propositions puissent se dégager. Voilà, on est dans le positif de ce point de vue-là !

Estelle Grandpoirier : Alors, oui, je rebondis du coup, Jacques, à ce que tu proposes. J'interviens maintenant un peu tard par rapport au début des travaux et la question est effectivement, de savoir comment nous pourrions nous intégrer à ce programme, sachant que pour les étudiants, FÉDÉLOR (* *La Fédération Étudiante de Lorraine*) est partie prenante et qu'elle ne doit pas être confondue avec l'IRTS de Lorraine. Je ne connais que très peu FÉDÉLOR : c'est une fédération d'associations étudiantes qui est engagée sur des questions sociales, de travail, de conditions d'études, mais qui a aussi un point de vue politique. On a un étudiant qui était président de l'association étudiante de l'IRTS de Lorraine qui lui-même a adhéré à FÉDÉLOR ; de ce fait, FÉDÉLOR est représenté par cet étudiant qui est actuellement en 3^{ème} année et qui termine ses études. Il ne sera plus présent à l'Institut à la rentrée de septembre.

Geneviève Pupil : FÉDÉLOR est adhérent à la Banque Alimentaire par le biais de ses épiceries sociales solidaires pour les étudiants ; ils en ont mis en place deux sur Nancy et une sur Metz. Ce sont des jeunes qui sont vraiment très engagés et qui ont d'autres activités que les épiceries sociales qui s'appellent des *Agoraés*. Ils sont effectivement très impliqués, notamment avec le CROUS, pour essayer de trouver des solutions pour les étudiants en grande difficulté.

Jacques Bergeret : pour que tout le monde comprenne bien ce qu'ils appellent Agoraé, c'est un espace d'échange et de solidarité qui est imaginé par les étudiants pour les étudiants. FÉDÉLOR a donné son accord de principe pour participer au colloque à partir d'une préparation de sa part. Les représentants avec lesquels nous sommes en contact et qui sont dans le listing d'invitation au Comité de Pilotage sont :

- Corentin Barbier-Baumann, Vice président chargé de la défense des droits. (Termine en 2023 sa formation d'Éducateur Spécialisé à l'IRTS de Lorraine).
- Vianney Camus, Vice Président pour l'innovation sociale, gestionnaire des « Agoraé ».

On compte bien qu'ils vont faire quelque chose par rapport à ce qui concerne les étudiants.

La pauvreté de considération des aides à domicile et des métiers de maintien à domicile.

Estelle Grandpoirier : tu avais proposé aussi autre chose qui pourrait être un groupe de parole de travailleurs sociaux sur la dégradation des métiers. Cela effectivement, d'emblée, c'est vraiment une question à travailler ! Je ne pourrais pas parler au nom de mes collègues ou d'autres. Après, il y a aussi toute la question du rapport aux formations qui sont plutôt sur l'aide à domicile, donc tous ces métiers aussi précaires avec effectivement des difficultés ensuite d'avoir des temps pleins : en réalité tous ces métiers d'aide à domicile ne sont pas du tout reconnus comme ils devraient l'être. C'est aussi une piste dans cette question des métiers pauvres de considération.

Jacques Bergeret : si un travail pouvait se faire avec des aides à domicile, mais peut-être qu'il y a une jonction qui serait à faire aussi avec les associations de professionnels de l'aide à domicile, ce serait passionnant. C'est dans le concret que parfois on comprend les choses. Et le rapport est bien sûr avec la thématique de la pauvreté sociale au sens de la solitude, qui mine quand même beaucoup de gens, quand ils demeurent chez eux ou qu'ils soient en EHPAD, par exemple. Mais c'est aussi la jonction avec les questions de pauvreté qui touchent au rapport à la santé. Il y a quelque chose qui se joue là-dessus. Je donne juste une petite anecdote pour vous faire comprendre. Je me suis fâché un jour parce que j'avais un voisin qui était obligé d'avoir recours à l'hospitalisation à domicile. On avait confié à l'aide à domicile une mission impossible. Pour cela, on lui avait délivré un « pack d'hospitalisation à domicile » comportant un lève-malade.

Je suis appelé au secours, le malade était tombé à terre lors d'une manœuvre en corps à corps et l'aide à domicile n'arrivait pas à le relever. Je constate que le lève-malade est rangé dans un coin de la pièce sous une housse, comme il l'était au moment de sa livraison. L'aide à domicile m'explique qu'elle ne sait pas s'en servir. J'ai passé plusieurs coups de téléphone au médecin et à l'hôpital pour dire que j'étais fâché de voir qu'on puisse mettre des gens de bonne volonté comme le sont les aides à domicile isolées dans des situations invraisemblables, sachant que même à deux, c'est déjà difficile d'utiliser ce type de matériel lève-personne. Le patient est remonté à l'hôpital avec son kit ! Fin de l'anecdote. Donc, il y a vraiment énormément de questions autour des questions aussi de santé.

Contributions possible à partir de l'IRTS de Lorraine

Par rapport à ce qui est possible de préparer au niveau de l'IRTS de Lorraine, mais cela concerne toutes les organisations, il peut y avoir une variété de contributions qui pourront être publiées dans l'espace d'échanges « Les pauvretés d'hier, d'aujourd'hui... et demain ? » des pages régionales Grand Est du site cnahes.org : travaux d'étudiants et mémoires sur les questions de pauvreté / dessins, poèmes, chansons, petites vidéos (témoignages individuels possibles de cette façon), diaporamas... Et je redis aussi que nous pouvons nous déplacer pour venir en appui de chacune des associations, tout simplement pour discuter avec l'équipe qui voudrait s'impliquer davantage dans ce programme. Nos deux volontaires de Service Civique, Lou et Matthias, peuvent aussi se déplacer : Je pense parfois d'avoir des jeunes de service civique qui discutent avec des étudiants un peu de leur âge, c'est intéressant aussi.

Estelle Grandpoirier : C'est noté. En tout cas, c'est la proposition que je ferai à mes collègues qui sont plus dans le lien direct avec les étudiants et avec les écrits et les travaux.

Le numérique pour sortir de la solitude

Maurice Chaudron : dans un autre domaine, aux Petits frères des pauvres, nous découvrons ou faisons découvrir aux personnes que nous accompagnons les aspects ludiques des formes numériques. Ils sont très intéressés. De plus, on responsabilise un certain nombre de personnes accompagnées pour diffuser l'information à d'autres personnes accompagnées qui n'ont pas eu les capacités d'apprendre comme cette personne qui va servir en fait de moniteur. Donc il y a une responsabilisation et une valorisation des personnes accompagnées qui les sortent en fait de leur quotidien, les responsabilisent et leur donnent une vision de la journée beaucoup plus agréable que celle qu'ils avaient traditionnellement en restant enfermées chez eux. C'est un point qu'on voudrait développer par les aspects numériques en relation avec d'autres associations qui auront peut-être une autre pédagogie, une autre maîtrise, et c'est vraiment une direction que nous privilégions actuellement. Cela se met en place dans notre local de Nancy, avenue Général Leclerc. Nous profitons également d'autres associations telles que *la Fabrique des Possibles*, qui se trouve au Vélodrome¹.

Geneviève Pupil : le Secours populaire a engagé une réflexion très importante sur la fracture numérique en créant des *solidaribus* qui vont dans le milieu rural pour aider les personnes en difficulté. Je pense qu'on pourrait éventuellement prendre contact avec eux parce qu'ils ont une expérience de terrain qui est très intéressante.

Maurice Chaudron : exact. C'est quelque chose qui est à développer et nous sommes preneurs de toutes les idées qui pourraient venir d'un groupe tel que celui-ci.

¹ La Fabrique des possibles, située 164 av du Général Leclerc 54500 – Vandoeuvre-lès-Nancy 09.74.97.47.44. est un **tiers-lieu dédié à l'inclusion et l'innovation sociale numériques**, au bénéfice des habitants, des associations et des entreprises des quartiers de la politique de la ville du Grand-Nancy, et au-delà. Toute l'ambition de la Fabrique des possibles est de rendre les choses possibles, c'est-à-dire ouvrir le champ des possibles, **en faisant du numérique un outil d'inclusion et d'émancipation**, en particulier auprès des habitants des quartiers populaires. Cf. <https://www.fabriquedespossibles.fr/>

On a senti en quelques mois, trois ou quatre mois, une très nette différence de comportement des personnes accompagnées qui sont concernées par ce développement numérique. Et puis autour du numérique, il y a bien sûr, il y a tous les instruments de lien actuellement, tels que le smartphone, les tablettes, la vision avec les lunettes *lumines*², qui leur permettent de partir sur un thème, ils ont trouvé dans la vision *lumine*, eux-mêmes de construire quelque chose. C'est vraiment surprenant de voir en quelques mois cet intérêt porté au numérique par ces personnes accompagnées.

Valoriser la pluralité des approches pour résoudre nombre de problèmes.

Jean-Marie Villela : ce que je trouve intéressant, dans notre discussion d'aujourd'hui et de la dernière réunion, c'est que sur tous les thèmes abordés on remarque et heureusement qu'il y a des initiatives qui sont prises par telle ou telle association, et que finalement il y aurait peut-être un enjeu qui serait de mettre en évidence que sur les différents thèmes qu'on a repérés, comme par exemple la fracture numérique, on peut prendre les choses par des bouts différents et par des modalités différentes d'intervention et d'action. Cela **pourrait être un enjeu intéressant pour le colloque de mettre en valeur la diversité des approches qu'il peut y avoir pour aider à résoudre un certain nombre de problèmes.** Et cette diversité des approches serait à mettre en opposition ou en confrontation avec une espèce de volonté politique de mettre un peu tout dans les mêmes moules.

Les CCAS sont incontournables s'agissant de la lutte contre les pauvretés, mais comment les impliquer dans la préparation du colloque ?

Renée Clause : je pense qu'il ne faut pas oublier les acteurs principaux qui s'occupent de la pauvreté qui sont les CCAS dans les communes. Il faudrait qu'ils participent à notre colloque parce qu'ils ont des tas d'exemples. Cela dépend des CCAS, mais il y en a plus particulièrement sur la métropole qui sont très actifs contre la pauvreté.

Jacques Bergeret : vous avez mille fois raison, mais la grosse difficulté c'est d'arriver à ce que les politiques se bougent. Quand je discute de ça avec le maire de Laxou, en insistant sur l'importance de convaincre sa direction du CCAS, il dit qu'il est d'accord avec notre initiative, mais il ne fait rien, en tout cas cela ne se concrétise pas.

Renée Clause : Il y en a qui font, pardon ! Il y en a qui font.

Jacques Bergeret : j'ai discuté avec des élus de Vandoeuvre, ils sont d'accord, mais pour le moment, ça ne prend pas forme. Et je pense vraiment qu'au regard d'une des règles que nous nous étions donnés de fonctionner par capillarité, chacun par ses réseaux connaissant du monde, il revient à chacun d'essayer d'agréger par nos connaissances, tant au niveau associatif qu'au niveau public - par exemple s'agissant des CCAS - encore une fois dans le souci de ne jamais les opposer. Les CCAS font partie des interventions publiques au titre des communes et de l'intercommunalité. C'est très important. Mais un directeur ou une directrice de CCAS ne va pas dire « - Nous, on s'inscrit dans ce colloque », s'il n'y a pas un coup de pouce donné plus haut c'est-à-dire au niveau de la personne élue en charge du CCAS.

Peut-être faudrait-il qu'on démarque les communes de manière organisée, ce que je ne me suis pas engagé à le faire parce que j'ai aussi mes limites de temps et je me démène pas mal prioritairement avec la ville de Nancy et le département, pour beaucoup de choses.

² Il s'agit d'un exemple d'utilisation de *la réalité virtuelle*. Lumeen est un dispositif médical et récréatif destiné aux secteurs sanitaire et médico-social qui offre des expériences immersives en réalité virtuelle pour améliorer le bien-être, favoriser le lien social, réduire l'anxiété, la douleur, les troubles du comportement et la consommation médicamenteuse. Cf. <https://www.lumeen.com>

Mais je n'ai pas entrepris systématiquement d'aller rencontrer chacun des maires de la communauté urbaine. C'est peut-être ça qu'il faudrait faire, d'ailleurs, mais alors il faudrait s'organiser pour cela.

Estelle Grandpoirier : je prends la parole parce que c'est vrai qu'on a l'habitude souvent d'organiser des journées d'études ; et je sais que quand on a une demande assez claire pour dire voilà, on voudrait que quelqu'un intervienne sur cette question-là, quand on sollicite les travailleurs sociaux des CCAS ou des Maisons des solidarités du Conseil départemental, elles-mêmes vont après en faire part à leur direction qui va donner son aval. Donc on passe plutôt une demande claire concernant le type d'intervention et le propos, parce que c'est effectivement compliqué de les intégrer à des comités de pilotage plutôt chronophage et où là c'est plutôt les directions qui doivent s'engager. Mais à partir d'une thématique, lorsqu'on cherche des professionnels, généralement ça se passe plutôt bien et les professionnels sont très motivés aussi pour aller parler de leur quotidien et des usagers qu'ils accompagnent. Je pense notamment aux assistants de services sociaux dans les maisons des solidarités qui sont sollicités au quotidien et qui ont énormément de choses à dire sur la pauvreté.

Jacques Bergeret : oui, mais quand le directeur adjoint des solidarités ou conseil départemental me dit qu'il peut y avoir mise à disposition d'un ou une assistante sociale, je lui réponds que ce que ce n'est pas cela que nous cherchons à faire ; par contre, la proposition d'un éventuel témoignage collectif du Comité représentatif des bénéficiaires du RSA correspond exactement à ce qui est recherché. Ce n'est pas une défiance vis-à-vis des professionnels qui ont toute leur place quand on discute de la revalorisation des métiers, parce qu'ils parlent d'eux-mêmes à partir d'une place où ils vivent des formes de pauvreté ; là-dessus, il n'y a pas de discussion. Ils ont toute leur place aussi, comme les bénévoles, dans l'accompagnement de la préparation et de la réalisation des témoignages collectifs ; et aussi pour l'animation des tables rondes. Il faudra qu'on s'organise à ce sujet mais ce n'est pas encore le moment de le faire.

Toujours à propos de l'importance des CCAS, il nous faut arriver à valoriser des témoignages collectifs préparés au sein de l'une ou l'autre des communes métropolitaines du Grand Nancy, mais sans exclure la possibilité de recourir à la vidéo pour une exploitation pas forcément durant la journée du colloque, mais plutôt à titre de contribution dans l'espace pauvretés du colloque.

Geneviève Pupil : René Clause aura peut-être la possibilité de demander si on pourrait faire une petite vidéo et faire parler les gens en accord avec le responsable du CCAS, dans le cadre d'une épicerie solidaire par exemple. C'est une des pistes sur lesquelles on peut travailler. Il ne s'agit pas non plus d'inviter tous les CCAS mais de s'adresser à ceux que nous pouvons repérer comme porteurs d'initiatives et d'innovations.

Jacques Bergeret : je propose que vous vous autorisiez ainsi que ceux qui sont en relation d'une manière ou d'une autre avec un CCAS d'essayer d'aller dans ce sens-là. Estelle Grandpoirier a raison de dire que parfois c'est en passant par le bas qu'on arrive à faire bouger le haut !

Estelle Grandpoirier : mais même, je repensais aux assistantes sociales qui accompagnent des familles. C'est déjà arrivé qu'elles les accompagnent à prendre la parole, qu'elle les accompagne, à monter des projets. Donc, ça peut être aussi un projet d'accompagnement que de faire une vidéo, de participer aussi de cette manière au colloque. On peut aussi en faire un lien privilégié pour atteindre les publics.

Jacques Bergeret : Oui, bon, d'accord. Chacun essaie de ramer pour faire avancer ces idées-là parce qu'il faudra fin juin qu'on sache où on en est véritablement, quels sont les contours réels de ce qui est praticable parmi les diverses annonces, de manière à ce qu'on puisse établir les engagements à prendre en compte pour préparer la communication et à penser le déroulement de la journée.

Il va falloir que je travaille cela avec Matthias Gerard et Lou Hingray dans notre atelier communication pour préparer une plaquette. L'organisation concrète et les inscriptions ne peuvent se faire qu'à partir de l'annonce d'un programme, au moins d'un pré-programme, qui devrait pouvoir être diffusé dans la période de la rentrée d'automne.

*

Fixation de la prochaine réunion : **mardi 6 juin 10h-11h30 en visioconférence Zoom.**

Jean-Marie Villela : ce qui serait intéressant c'est qu'on arrive d'ici le 6 juin, chacun dans son cercle de travail, à lister les contributions pour qu'on puisse commencer à formaliser quelque chose en termes d'intervention.

Jacques Bergeret : la réunion du mardi 6 juin que nous venons de fixer sera suivie d'une autre à la fin du mois de juin, qui sera une réunion opérationnelle destinée à déterminer ce qui devrait figurer sur le projet plaquette. Cela laisse encore un petit peu de temps durant l'été, éventuellement tout à fait début septembre pour border le processus. Ce colloque n'est pas un grand colloque international ; on le prépare un peu en famille au niveau de la Meurthe-et-Moselle, donc on ne va pas se mettre en situation de stress et on sait tous produire quelque chose « qui a de la gueule », comme on dit trivialement, vis-à-vis de thématiques vraiment importantes qui nous tiennent tous à coeur s'agissant des pauvretés qui sont quand même à des degrés divers de véritables chancres dans les sociétés.

Alors, ce qu'on peut faire là maintenant, c'est arrêter la réunion générale. Si l'un ou l'autre souhaite avoir un approfondissement plus particulier vis-à-vis d'une idée qu'il voudrait développer, on peut le faire dans le quart d'heure qui vient. Et encore une fois, on peut se déplacer et venir en appui de votre organisation. Pour reprendre l'idée de la vidéo, je pense que maintenant tout le monde est plus ou moins équipé et sait faire de petites vidéos, mais le CNAHES peut aussi aider le cas échéant.

Estelle Grandpoirier : L'IRTS de Lorraine est super bien équipé, donc c'est possible aussi d'aider à ce sujet.

Jacques Bergeret : nos deux volontaires du Service Civique, Mathias Gerard et Lou Hingray, peuvent se déplacer, par exemple pour rencontrer des étudiants pour développer les idées avec eux. Mathias est le webmaster chargé des pages régionales du CNAHES Grand Est ; il pourra sans attendre mettre en ligne ce que vous pourrez envoyer comme contributions diverses : poème, petites vidéos, etc. Tout le monde pourra accéder à ces ressources dans l'espace d'échange pauvretés. Et puis, Denis, on discutera au sein de Citoyenneté Active Lorraine de tes propositions qui sont bienvenues.

Denis Poisson : je voulais juste signaler également un document que vous connaissez sans doute d'Espoir 54 sur « *Funambule de nos vies* », donc « *Dix ans de compagnonnage sur les chemins de la citoyenneté* », qui est également tout à fait intéressant sur des témoignages de personnes suivies dans le cadre d'Espoir 54.

Jacques Bergeret : je confirme. J'ai beaucoup d'admiration pour le travail que fait Espoir 54. Mais au sujet du colloque la discussion est difficile : l'objection qui m'est faite par la présidente touche un débat de fond. Je cite l'idée : « *Nous ne sommes pas sûrs que les parents de personnes en difficulté psychique soient d'accord pour mettre en avant leurs enfants au regard des questions de pauvreté. Ils sont déjà assez stigmatisés* ». J'ai répondu, d'accord, je comprends qu'ils puissent avoir cette réaction, mais au niveau associatif, est-ce qu'il faut accompagner ce mouvement de recul ou au contraire ne faudrait-il pas essayer de le dépasser dans une perspective inclusive ?

En effet, pour leur part, à partir des mêmes retenues historiquement patentes, les parents d'enfants inadaptés mentaux ou physiques se sont finalement engagés, depuis belle lurette et sans retenue, pour produire des effets correctifs concernant diverses formes de pauvreté touchant les personnes handicapées. Cela a eu des effets sur l'allocation de solidarité dite *Prestation de Compensation du Handicap* (La PCH), mais aussi les questions de logement, d'accès aux soins, etc. Aujourd'hui, on mesure les avancées qui ont été produites, les dernières concernent l'individualisation de la PCH ou encore les fauteuils roulants. Le handicap psychique doit être considéré comme les autres. Je suis très attentif à Espoir 54 ainsi qu'à d'autres associations dédiées aux polyhandicapés crâniens, c'est-à-dire de personnes qui sont autour de nous, dans la société, qui ont des problèmes psychiques qui ne se voient pas et qui sont handicapées. C'est une difficulté supplémentaire. Donc, je n'ai pas réussi jusqu'à maintenant à embarquer Espoir 54 dans le projet commun.

Denis Poisson : en termes de témoignage, je pensais plutôt à la dynamique des GEM, des groupes d'entraide mutuelle, où là, on a des personnes directement concernées, où là, pour le coup, les questions de pauvreté, tant citoyenne que pauvreté globale, traversent leurs préoccupations.

Jacques Bergeret : tu as raison Denis, mais lors de notre séance où justement Espoir 54 avait fait un exposé, la présidente, Mme. Annie Mollon, était accompagnée du président du GEM de Vandœuvre. Et je lui ai posé la question s'il était d'accord sur le principe, on va dire, de s'engager dans le mouvement avec nous. Et il avait dit oui. Donc, j'ai discuté avec lui à la sortie. Il m'avait d'ailleurs dit quelque chose qui m'avait tout à fait étonné parce que je ne m'attendais pas à cette réponse-là qui était vraiment hyper pertinente. Il me dit "M. Bergeret, vous savez, la pire des pauvretés, c'est la pauvreté culturelle". Je ne m'attendais vraiment pas à ça. Incroyable. Donc, je lui ai écrit sous couvert de la présidente d'Espoir 54. Je fais gaffe quand même parce que les jeunes ont une autonomie relative et compte tenu des discussions que j'avais déjà eues avec la présidente d'Espoir 54, je ne veux pas faire du forcing. Mais vous avez raison, les GEM c'est merveilleux. S'il peut y avoir une intervention d'un GEM, celui de Vandœuvre ou celui de Lunéville, peu importe. Alors là, on est vraiment dans ce qu'on cherche à faire. Mais ce n'est pas si facile parce que je me heurte à des raisonnements que je peux entendre sans y souscrire et à propos desquels j'essaie d'argumenter. Mais bon, ça va peut-être bouger. Alors j'attends la réponse officielle, je ne l'ai pas pour le moment.

Denis Poisson : j'ai aussi cru entendre ou lire quelque part qu'actuellement les préoccupations d'Espoir 54 étaient d'une autre nature s'agissant de graves problèmes de financement.

Jacques Bergeret : je comprends cela, bien sûr. Bien, écoutez, si plus personne ne veut prendre la parole, on va s'en tenir là pour aujourd'hui. Je vous remercie de votre participation. J'essaierai de refaire un écrit, de manière à ce qu'on ne perde pas nos idées, les raisonnements et les propositions. Et puis, tout simplement, je me tiens à votre disposition ainsi que Jean-Marie Villella pour échanger et venir vous voir si vous le souhaitez ou encore se faire une visioconférence avec des gens qui sont autour de vous qui constitueraient une équipe de réalisation d'une contribution. Au revoir et bonne journée !

* * *

Prochaine réunion : mardi 6 juin 10h-11h30 en visioconférence Zoom.
--